

BOURSE D'ETUDES de la Fondation Carnot

BOURSE DE RECHERCHE des diplômés de l'Institut national du patrimoine

La Fondation Carnot attribue chaque année un maximum de deux bourses de recherche d'un montant de 6000 euros, pour des conservateurs du patrimoine ou des restaurateurs du patrimoine, diplômés de l'Institut national du patrimoine et souhaitant réaliser une recherche à l'étranger.

La Fondation Carnot, placée sous l'égide de la Fondation de France, accorde des bourses depuis plusieurs années à d'anciens élèves de l'Ecole Polytechnique et docteurs ou doctorants en Sciences de l'Université de Bourgogne, afin de leur offrir une formation complémentaire dans les meilleurs laboratoires ou universités à l'étranger.

Depuis 2003, la Fondation Carnot offre une chance comparable à de jeunes conservateurs et restaurateurs du patrimoine de nationalité française, afin de leur permettre de réaliser un travail de recherche de haut niveau scientifique, dans le pays étranger de leur choix, en fonction de leurs projets.

Ces séjours ont pour but de stimuler le goût de la recherche et de la confrontation internationale des conservateurs et des restaurateurs du patrimoine, enrichir l'exercice de leurs pratiques professionnelles et rendre plus présente dans le monde l'expérience française en ces domaines.

La présélection des candidats est réalisée sur dossiers par les directeurs des études des départements respectifs (avec le concours éventuel des membres du jury de la Fondation Carnot), elle est suivie d'un entretien en novembre-décembre de l'année en cours avec le jury de la Fondation Carnot pour l'éligibilité finale.

Les bourses ne sont pas renouvelables.

Pour les restaurateurs du patrimoine

Conditions

Les bourses s'adressent en priorité à des restaurateurs en début de carrière. Le jury se réserve la possibilité, notamment en fonction de l'intérêt respectif des dossiers de candidature, d'apprécier et exceptionnellement d'élargir la notion de « début de carrière ».

Le candidat doit par ailleurs :

- être diplômé de l'Institut national du patrimoine (INP) (diplôme de restaurateur du patrimoine) et de nationalité française. Les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme après 1991.
- présenter un projet de recherche de haut niveau, le cas échéant lié à son activité professionnelle, et impliquant une collaboration avec une ou plusieurs institutions dans le pays d'accueil.
- une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil est souhaitée.

Modalités de candidature

Au cas où le restaurateur est fonctionnaire ou salarié d'une institution ou d'un organisme public, sa candidature doit être impérativement revêtue de l'accord du chef de service concerné sous peine d'irrecevabilité du jury. Les dates de séjour à l'étranger seront arrêtées en accord avec le chef de service. Selon les cas, soit la rémunération du restaurateur du patrimoine pourra être maintenue, soit l'intéressé sera placé en situation de disponibilité.

Dossiers de candidature

Le dossier doit présenter un projet de recherche détaillé, solidement argumenté, et justifiant un séjour à l'étranger. Le dossier doit être accompagné d'une lettre de motivation personnelle, ainsi que d'une ou plusieurs lettres émanant d'institution(s) du pays d'accueil, associée(s) au projet. Un budget prévisionnel détaillé doit obligatoirement être joint au dossier. Des concours financiers extérieurs à la bourse de la Fondation Carnot sont souhaités.

Domaines

Tout projet se rattachant aux techniques, technologies des matériaux et à la recherche en matière de restauration des œuvres et des objets d'art.

La recherche accomplie grâce à la bourse de la Fondation Carnot doit faire l'objet d'une publication à l'issue du séjour.

Durée du séjour : De 3 à 6 mois (successifs ou fractionnés, dans le respect de la durée totale définie)

Date de dépôt des candidatures : Au plus tard le 15 octobre

Le dossier doit être adressé à :

Olivier Zeder
Directeur des études du département des restaurateurs
Institut national du patrimoine,
124, rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers

Critères de sélection

- qualité des travaux antérieurs
- intérêt et précision du projet de recherche
- qualité des motivations
- intérêt manifesté par l'institution d'accueil étrangère

Modalités de sélection

Une pré-sélection des candidatures peut être effectuée sur dossier. Les candidats retenus sont convoqués pour un entretien avec le jury. Le jury est présidé par Philippe Durey, conservateur général honoraire du patrimoine, ancien directeur de l'École du Louvre. Il est composé de membres de la Fondation Carnot, de personnalités scientifiques et peut être assisté de rapporteurs spécialisés.

Rapport à l'issue du séjour à l'étranger

Le travail effectué dans le cadre de ce séjour à l'étranger donne lieu à un rapport transmis à la Fondation Carnot, au plus tard 6 mois après le retour en France du bénéficiaire de la bourse. Un compte rendu détaillé des dépenses correspondant au montant de la bourse doit être joint